

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROTECTION
SOCIALE

62/1238 du 27/12/82

DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.28

Portant intégration et nomination de
Monsieur LOUYOU-MANINGA Emmanuel, dans
les cadres de la catégorie A, hiérarchie
1 des services Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S I S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980, portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;

D.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant
le décret n° 53-575 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de
la catégorie A, 1 des services de Santé ;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories de cadres

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.3.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde les actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carriè-
re et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1975 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u la constitution n° 81/016 du 26.1.1981 et le décret n° 80/
644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 1394/DGSP/DSIF du 16 Mars 1982 du Directeur
des Services Administratifs et Financiers transmettant le dossier
de l'intéressé.

SECRET :

.../...

Yb

ARTICLE 1er : En application des dispositions du Décret n° 65/44 du 12.2.1965 susvisé Monsieur BOUCOUILLON NGAI Emmanuel, né le 24 Septembre 1956 à Minbouli, titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine obtenu à l'Université de Yaoundé I est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Régionaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4ème Classe. stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORIC et communiqué partout où besoin sera./-

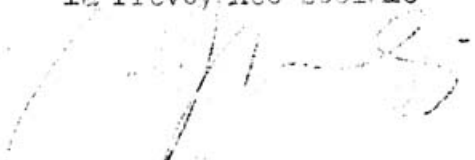
BRASS VILLE, le 27 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales

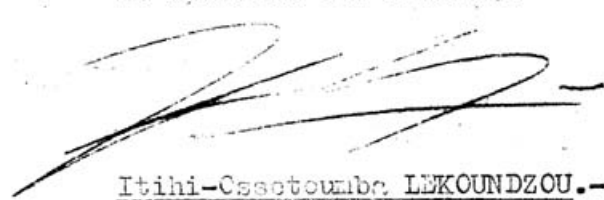

Pierre Damien BOUCOUILLON NGAI.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale


Bernard GOMBO MESSONG.-


Colonel Louis SYLVAIN GOM.-

Le Ministre des Finances


Itihi-Cssetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORIC.....	1
DGTET/DFT.....	3
DFT/BST.....	1
D.B.....	3
D.C.F.....	1
MSAS.....	1
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGCH/BC.....	1

X